



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chômeurs

Question écrite n° 72582

Texte de la question

M. Paul Jeanneteau attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur le suivi des professions indépendantes au chômage. En effet, les personnes qui ont exercé une activité en libérale ne peuvent pas bénéficier de l'aide de Pôle emploi et ne reçoivent pas d'allocation de l'Assedic. Ces derniers se retrouvent dans une situation extrêmement précaire et doivent essayer de retrouver du travail par leurs propres moyens. Aussi souhaite-t-il connaître les mesures que le Gouvernement envisage de mettre en oeuvre afin de permettre aux professions libérales d'être suivies et aidées dans leur recherche d'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Paul Jeanneteau](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72582

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2010, page 2308

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)